

# Processus de co-construction du projet de territoire du bassin versant du Tescou

## PRE PROGRAMME DE CO-ACTION

07 décembre 2017

Ce pré-programme de co-action a été constitué à partir des quatre thématiques élaborées en juin 2017 :

THEME 1 : **BESOINS EN EAU ET SOLUTIONS « EAU »**

THEME 2 : **DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DU TESCOU ET VALORISATION ECONOMIQUE**

THEME 3 : **EAU, SOL, BIODIVERSITE, PAYSAGE, IDENTITE DU TERRITOIRE**

THEME 4 : **GOVERNANCE : INSTANCE DE DIALOGUE, PORTAGE POLITIQUE, COMMUNICATION...**

### REMARQUES PREALABLES

Pour des besoins de lisibilité, les items ont été organisés en grandes thématiques. Pour autant, chaque projet d'action est appréhendé sous une forme multidimensionnelle et transversale.

Le document s'appuie de la manière la plus fidèle possible sur les propos tenus par les acteurs du territoire lors des séminaires thématiques, et se réfère uniquement aux données déposées par ces mêmes acteurs sur la plateforme numérisée dédiée à cet effet.

Il ne prétend pas leur donner un caractère d'exhaustivité ni de fléchage exclusif sur une action en particulier.

Il constitue donc une entrée en matière destinée à être retravaillée, précisée et complétée par l'ensemble des acteurs suivant la méthode de co-construction accompagnant la finalisation du programme d'action du projet de territoire de la vallée du Tescou.

La présentation sous forme de numérotation n'a pas de caractère de priorisation ; elle permet une facilitation dans le référencement des propositions, et les échanges entre acteurs.

Ce document concourt à remplir les exigences et objectifs de l'article 2 de la charte.

## GRANDS AXES STRATEGIQUES (liés entre eux)

### 1. Renforcer l'identité positive du territoire et la valoriser pour le développement de l'agriculture et du territoire

#### Objectifs :

- Conforter l'émergence d'une identité partagée en s'appuyant sur l'histoire du territoire, les savoir-faire, les productions et les paysages,
- Faire du territoire du Tescou une vitrine du développement durable, à travers un projet de territoire ambitieux et innovant,
- Développer un tourisme qualitatif en cohérence avec le projet de territoire,
- Étudier l'opportunité d'outils de valorisation type label ou marque.

Données partagées : Etude CERFRANCE Juillet 2016

### 2. Favoriser les bonnes conditions du développement économique et du bien vivre : accès aux ressources, transports, numérique...

#### Objectifs :

- Développer une approche globale des conditions du bien vivre dans le territoire,
- Considérer l'ensemble des ressources et services nécessaires pour les activités économiques (foncier, voirie, accès au numérique, téléphonie, électricité, assainissement, etc.)
- Faciliter l'accès à l'emploi pour tous les habitants du territoire : emploi local (y compris éventuellement le télétravail), mais aussi facilité d'accès aux bassins d'emploi voisins.

### 3. Améliorer ou maintenir la qualité du milieu aquatique dans la rivière.

#### Objectifs

- Cadrer le débat entre traitement et dilution
- Calibrer le besoin en eau (milieu et autres) et donc le(s) retenue(s) éventuelle(s)
- Aller plus loin sur la contribution éventuelle possible de retenues collinaires (dans les coteaux ou la vallée) au soutien d'étiage

Données partagées : Fiches des stations d'épuration du Bassin versant, Qualité de l'eau du Tescou, Impact cumulé des retenues d'eau sur le milieu aquatique (MEEM)

### 4. Caractériser et renforcer le complexe agro-éco-paysager

#### Objectifs

- Améliorer la capacité de rétention et d'infiltration d'eau de pluie dans les sols,
- Restaurer les ripisylves dans les secteurs où elles sont absentes,
- Mettre en œuvre une approche paysagère sur tout le bassin versant.

## **5. Poursuivre le travail sur les pratiques agricoles**

### **Objectifs**

- Évaluer les gains en termes d'économie d'eau et d'énergie (pratiques agronomiques, conduite de l'irrigation),
- Continuer à diffuser l'information technique existante auprès des agriculteurs,
- Faciliter les retours d'expériences et les échanges de pratiques auprès des agriculteurs du bassin versant

*Données partagées : Etude pour le renforcement des actions d'économies d'eau en irrigation dans le bassin Adour-Garonne (Agence de l'Eau)*

## **6. Mieux valoriser les produits agricoles et alimentaires issus du territoire du Tescou et augmenter leur valeur ajoutée**

### **Objectifs**

- Prendre en compte les attentes des consommateurs et des marchés pour faire évoluer l'offre de produits agricoles et alimentaires
- Accroître la part des circuits de proximité dans la commercialisation des produits, sans se limiter au territoire du Tescou ; tirer parti de la volonté de consommer local et de qualité

*Données partagées : Etude CERFRANCE Juillet 2016*

## **7. Diversifier les activités économiques : énergie, tourisme, services / commerces...**

### **Objectifs :**

- Développer les énergies renouvelables dans une perspective d'autonomie énergétique du territoire du Tescou
- Faire évoluer l'offre touristique pour mieux tirer parti des atouts du territoire

*Données partagées : Etude CERFRANCE Juillet 2016, dossier territorial Bassin Versant du Tescou (hors Montauban) – Observatoire économique de Midi Pyrénées, 2017*

## **8. Rapprocher le monde agricole de son territoire**

### **Objectifs :**

- Instaurer un climat de dialogue dans le territoire
- Amplifier la dynamique d'animation et de rencontre autour de l'agriculture, de l'alimentation et des produits locaux
- Rechercher la convivialité dans l'ensemble des projets et actions menées

## **9. En cas de réponse insuffisante aux besoins par les autres solutions « eau » envisagées, étudier un projet de retenue(s) dans le haut bassin.**

### **Objectifs :**

- Déterminer les besoins en dilution.
- Localiser les besoins agricoles en amont.

- Déterminer les autres besoins éventuels (incendie, tourisme...)
- Dimensionner une ou des éventuelles retenues.
- Intégrer cette solution dans un ensemble de gestion globale du territoire.
- Évaluer le coût technique et financier d'une telle solution.
- Évaluer l'espérance de remplissage de ce type de retenue.

Données partagées : Volumes prélevés 2001-2015 – Note Agence de l'Eau, volumes autorisés 2001-2015

## **10. Comparer les différentes options pour la gestion de l'eau d'irrigation**

### **Objectifs**

- Répondre aux demandes d'irrigation ponctuelles et collectives dans tout le bassin (vallées et coteaux).
- Évaluer les coûts (investissement et fonctionnement) des différentes options possibles.
- Assurer le suivi de la consommation d'eau pour l'irrigation.

Données partagées : Statut d'une ASA

## **11. Proposer un cadre contractuel pour les propriétaires et/ou utilisateurs de retenues collinaires affectées à des usages divers dans un processus d'expérimentation/capitalisation.**

### **Objectifs**

- Faire respecter le débit réservé.
- Mettre en œuvre la mise aux normes des retenues qui ne le sont pas.
- Optimiser l'utilisation agricole des retenues si c'est possible.
- Favoriser la biodiversité sur des petites retenues.
- Visualiser l'apport des retenues collinaires (dans tous les domaines) au niveau bassin.
- Permettre à chaque propriétaire de retenue d'insérer son action dans une stratégie globale de bassin versant.

Données partagées : Liste des retenues collinaires du Bassin versant (DDT 81 et 82), carte des retenues collinaires du Bassin versant (DDT 81 et 82)

# PROJETS ET ACTIONS RECENSEES

## **1. Collecter l'information suffisante pour mener à bien les actions en matière d'eau**

- Intégrer au fur et à mesure les éléments qui ressortiront de l'étude menée sur l'actualisation du DOE du Tescou
- Calibrer et borner le besoin en eau (milieu et autres) et donc le(s) retenue(s) éventuelle(s) en faisant des hypothèses hautes ou basses, en s'appuyant notamment sur :
  - o Une localisation des besoins, en quantité et par usage (tous les usages doivent être concernés),
  - o une démarche sécurisée d'expression des besoins des agriculteurs du bassin versant, en matière de besoins agricole,
- Intégrer les relevés intermédiaires de débit du Tescou faits par la DDT 81 sur la partie non réalimentée
- Déterminer le « volume de substitution » finançable par l'Agence de l'Eau en cas de nouvelle(s) retenue(s)
- Continuer le partage d'information avec les acteurs concernés

## **2. Poursuivre les efforts en matière d'assainissement individuel et collectif**

- Compléter l'inventaire des rejets domestiques (STEP, SPANC) et des rejets industriels (Nutribio et abattoir de Beauvais),
- S'appuyer sur les objectifs-qualité fixés par les conclusions de l'étude du DOE en cours,
- Evaluer les coûts d'équipements supplémentaires de traitement des eaux et des solutions alternatives,
- Réduire les rejets directs par la maîtrise des systèmes d'assainissement : diagnostics, amélioration de l'efficacité et modernisation des réseaux,
- Limiter au seul résiduel incompressible les besoins de dilution par des études technico-économiques adaptées;

## **3. Faire un retour d'expérience sur le soutien d'étiage fait par le Thérondel**

## **4. Un recensement des retenues sur la base de la liste déjà identifiée**

- Répertoire celles qui rentrent dans l'obligation de débit réservé, celles qui sont conformes et celles qui ne sont pas conformes, leur pourcentage d'utilisation,
- Evaluer le degré d'envasement des retenues et analyser la qualité des dépôts en fond de retenues et la possibilité de leur valorisation par méthanisation et/ou épandages

## **5. Etudier la possibilité que des retenues collinaires (existantes ou à créer) puissent contribuer au soutien d'étiage du Tescou.**

- Etudier l'optimisation des retenues existantes. Mettre en regard, selon la localisation, les besoins et les ressources pour voir si des ressources existantes non utilisées ne peuvent couvrir des besoins proches.
- Etudier la possibilité d'affecter des retenues existantes (ou de nouvelles retenues à créer) pour le débit réservé en lien avec l'étude DOE.

#### **6. Prévoir l'exploitation du diagnostic et de la programmation de travaux du PPG du BV du Tescou réalisé par le syndicat mixte Tescou-Tescounet.**

#### **7. Utiliser les outils existants pour quantifier les économies d'eau éventuelles possibles par les pratiques agricoles.**

- Utiliser l'outil développé par l'Agence de l'Eau pour quantifier les économies d'eau.
- Recenser les pratiques d'adaptations au changement climatiques.
- Réduire les besoins : changement de techniques d'irrigation, modifications des pratiques culturales, matériels, assolements, etc.)
- Rechercher des solutions en vue de la diminution des prélèvements totaux.

#### **8. Une démarche possible de conseil, de retour d'expérience et d'accompagnement par la chambre d'agriculture.**

- Mettre l'accent sur des réunions (agronomiques ou autres) et du conseil à l'irrigation dans le territoire avec un accompagnement par la Chambre d'agriculture.
- Mettre en place un programme d'actions prenant en compte les enjeux de qualité des eaux et des milieux aquatiques, via notamment la mise en place de systèmes de culture agro-écologiques et la diversification des assolements, dans l'objectif de diminution de l'impact environnemental.

#### **9. Mettre en place un groupe « Agr-eau » (de l'eau propre au sortir du champ)**

- Former un groupe d'agriculteurs volontaires, accompagnés par des experts,
- Faire le retour d'expérience de démarches existantes,
- Dé-phy (moins de pesticides),
- Rechercher le financement (AEAG) de ce genre de dispositif dans le cadre de la loi d'avenir agricole : GIEE (groupement d'intérêt écologique et économique)

#### **10. Un « contrat qualité » pour les propriétaires de retenues**

- Proposer un cadre contractuel « désirable » par le propriétaire et les financeurs, sans se réduire à des contraintes ni un aspect uniquement financier,
- Mieux faire respecter le débit réservé en accompagnant la mise aux normes,
- Etudier et orienter, en fonction du type de retenue, certains contrats vers une contribution à la qualité du milieu et de la biodiversité.
- Un « contrat territorial de bassin versant » pour que les contrats individuels s'inscrivent dans une vision d'ensemble du bassin versant.

- Un processus d'expérimentation/capitalisation sur ces contrats

Voir les conventions possibles pour rapprocher les ressources existantes non utilisées pour couvrir des besoins proches.

### **11. Etudier les différentes modalités organisationnelles de l'irrigation individuelle et collective**

- Prélèvements directs dans le Tescou,
- Réseau d'irrigation,

Analyse comparative notamment en termes de coût et de qualité de gestion de l'eau. Un prélèvement dans le Tescou est associé à une (des) retenue(s) en amont, un réseau d'irrigation peut se développer en lien avec une (des) retenue(s) en amont et aussi sur une (des) retenue(s) dans les coteaux.

### **12. Création d'une ou de plusieurs ASA pour gérer les réseaux associés à une (des) retenue(s) (en amont ou dans les coteaux).**

### **13. Etudier la possibilité de construire une retenue dans le haut bassin**

- En cas de nécessité d'une retenue, fournir une argumentation technique et économique de l'investissement collectif en faveur de la retenue, et des bénéficiaires, adaptée aux enjeux multiples du projet
- Encadrer l'étude de faisabilité par l'analyse du bien-fondé de sa réalisation, la prise en compte des enjeux environnementaux cumulatifs, la recherche de techniques occasionnant le moindre impact environnemental,
- Appuyer la justification du projet sur les réglementations et les recommandations nationales, et en particulier celles conditionnant les aides publiques de l'agence de l'eau
- Elaborer une démarche progressive en respectant notamment le processus d'avoir étudié préalablement les autres solutions possibles

### **14. Mettre en œuvre une gestion des risques incendie au niveau du bassin versant**

- Evaluer les besoins en eau, leur localisation, leur volume (cf. item « calibrer le besoin en eau cité plus haut »).
- Coconstruire un projet sur ce sujet avec les acteurs concernés.

### **15. Travailler ensemble pour accroître la part des produits locaux dans la restauration collective**

- Agir conjointement sur plusieurs aspects : les aspects juridiques, les possibilités de contractualisation (constitution d'un groupe de réflexion sur ces sujets), mais également l'adéquation de l'offre à la demande (cf action suivante).
- Recensement la mise en relation des différentes parties concernées (restauration collective publique et privée, producteurs) à engager rapidement dans le cadre du projet de territoire.

## **16. Mettre en place un outil de transformation commercialisation des produits du territoire**

- Créer les structures juridiques et les outils pour le stockage et la transformation de produits agricoles. Il concerne potentiellement toutes les productions agricoles du territoire : il s'agirait de lancer une dynamique filière par filière, tout en recherchant des synergies dans le cadre d'un projet d'ensemble.
- S'appuyer sur les expériences déjà en cours (Le regroupement des producteurs est déjà en cours sur l'activité maraîchage). Il s'agirait à présent d'insuffler une dynamique, avec l'ensemble des partenaires (collectivités notamment).
- Un projet qui nécessitera un accompagnement, comme l'ont souligné plusieurs participants.

## **17. Mieux valoriser les produits du territoire grâce à une démarche ambitieuse d'amélioration de la qualité du territoire et des produits**

Qu'il s'agisse de définir la qualité ou de s'accorder sur l'image que l'on entend donner du territoire du Tescou, pour tous les participants il s'agit d'une démarche à co-construire, en associant toutes les forces vives du territoire. Une réflexion préalable pour vérifier l'adéquation entre les objectifs visés et l'outil retenu est nécessaire.

- Réfléchir ensemble à l'image du territoire que l'on souhaite afficher,
- S'appuyer sur l'image positive qui sera associée à un projet global d'amélioration des qualités du territoire et de ses produits : ce qui pourrait renvoyer à une démarche de type label ou charte,
- Concevoir une communication adaptée au projet.
- Pour un participant, il s'agit d'être dans une démarche d'amélioration fondée sur un engagement
- Dans la forme, différentes options sont à envisager : charte, label, marque...

## **18. Marque/Label territoire TESCOU :**

Une marque se justifie souvent par une destination touristique. Le bassin versant TESCOU n'est pas forcément identifié en tant que tel.

Il conviendrait d'étudier l'intérêt de porter une marque sur ce territoire et la penser plus globalement autour des « produits agricoles » et des services. Cela pourrait être fédérateur mais attention à un bon ciblage auprès des consommateurs. Il faudra avant tout s'interroger sur la finalité recherchée. Attention aussi à la multiplication des labels, déjà existant pour les vignobles « Fandouzils »

## **19. Développer les énergies renouvelables dans une perspective d'autonomie énergétique du territoire du Tescou**

Une production d'énergie connectée à la dynamique des activités sur le territoire : non seulement la production énergétique peut être une activité annexe développée autour d'une activité principale (ex : méthanisation à partir de déchets agricoles ou de stations d'épuration, photovoltaïque aidant à amortir des bâtiments agricoles...). Mais l'énergie produite peut également répondre aux besoins d'activités locales.

De multiples voies sont possible : photovoltaïque, éolien, hydroélectricité, méthanisation, remise en service d'un moulin sur le Tescou, ou encore vitrages solaires... Pour chacune de ces formes de production, des éléments favorables ont été cités, mais aussi des inconvénients, des limites, voire des impossibilités.

Etudier la faisabilité et l'intérêt technico-économique des différentes solutions : une action à mettre en place rapidement, en faisant appel à des experts ou des personnes ressources, avec le soutien des collectivités.

Des retours d'expérience sur ce qui se fait dans le domaine dans d'autres territoires.

## **20. Faire évoluer l'offre touristique pour mieux tirer parti des atouts du territoire**

- Développement des capacités d'accueil sur le territoire et poursuite de l'effort d'amélioration de la qualité des gîtes existants
- Développement d'un « tourisme professionnel » (tourisme associé à des déplacements professionnels)
- Travailler sur l'offre de restauration en septembre-octobre, facteur limitant pour l'accueil de touristes pendant cette période (à mettre en place par une coordination des restaurateurs)
- Améliorer la communication à destination des touristes (mais aussi des nouveaux habitants) : information accessible sur les activités du territoire, fléchage des chemins, harmonisation de la signalétique, etc.
- Développement touristique en relation avec la question de la gestion de l'eau : pêche dans le Tescou, activités de loisirs liées à l'eau...

## **21. Mener une réflexion sur le tourisme d'affaires :**

Le tourisme d'affaires constitue 50% du tourisme du TARN et est davantage présent dans le sud-est du département. Ce tourisme pourrait se situer autour de l'axe Gaillac Montauban : sous réserve des développements de ces communes.

Pas de manque d'hébergement à priori sur le territoire : en étudier l'intérêt.

## **22. Développer davantage le tourisme vert :**

- Etudier l'offre touristique existante (inventorier les circuits, les structures,...)
- Faire une analyse du territoire en intégrant les atouts : forêts, bastides, vignobles.
- Si le projet de retenue voit le jour et en fonction de son dimensionnement, pourquoi ne pas étudier un projet touristique associé.

## **23. Faciliter la transmission des exploitations agricoles et des autres activités**

Agir sur le foncier, notamment pour favoriser les installations agricoles (en rapport avec les objectifs du projet de territoire) et pour préserver les espaces dédiés aux activités économiques, aux chemins, etc.

## **24. Conduire une politique d'amélioration sur toutes les dimensions de la vie du territoire :**

Penser aux évolutions possibles et souhaitées en termes de lieux de vie (services publics, transports et circulations douces, commerces de proximité, lien social (aide aux personnes âgées, accueil des nouveaux arrivants...), etc...),

## **25. Améliorer la capacité de rétention en eau des sols**

Favoriser une meilleure infiltration des eaux de pluies dans les sols (et par là même une bonne filtration de l'eau dans un sol vivant riche en matière organique avant que l'eau ne gagne la rivière),

- en proposant notamment de nouvelles pratiques culturales (des sols couverts toute l'année, semis direct, agro-foresterie, des rotations plus longue avec des assolements plus diversifiés, générant moins d'intrants),
- en étudiant la plantation de trames végétales (haies, etc.),

## **26. Apporter de l'ingénierie écologique sur le bassin**

- Restaurer les ripisylves du Tescou, dans les secteurs où elles sont absentes,
- faire un travail sur l'hydromorphologie, et la continuité écologique des cours d'eau,
- Poursuivre le travail d'identification des zones humides, préalable à une politique globale de restauration,
- Replantation et la restauration de trames végétales (haies, arbres isolés, bosquets, etc.), maintien de l'élevage dans le territoire ;

## **27. Mettre en œuvre une approche paysagère sur tout le bassin versant,**

- Caractérisation du complexe agro-éco-paysager et sa contribution au paysage et aux enjeux de biodiversité.
- Travail sur les trames végétales et les services rendus.

Ces actions impliquent un gros travail de démarchage / sensibilisation (il faut l'accord des propriétaires privés, souvent agriculteurs) et nécessitent un financement approprié. Un réseau de partenaires multiples peut être sollicité.

## **28. Développer les marchés de terroir et mieux les faire connaître,**

## **29. Animations autour des productions existantes, etc.**

## **30. Travailler sur des projets visant l'autonomie alimentaire du territoire.**

## **31. Mise en place d'un Système Alimentaire Territorialisé (SAT).**

### **32. Un programme d'animation autour de la découverte de l'agriculture, de l'alimentation et de la nature, à construire avec un réseau de fermes partenaires**

Réfléchir à un projet de grande ampleur, qui s'appuierait à la fois sur un réseau de fermes, mais aussi sur l'implication d'autres partenaires. Les visites de fermes pourraient être couplées à diverses animations (mini-marchés gourmands, animations autour de l'alimentation, de la biodiversité, etc.).

Des actions sont aussi à concevoir en direction des enfants, dans un cadre scolaire ou en dehors.

### **33. Création d'un lieu de rencontre et d'échange et le recrutement d'un animateur pour l'ensemble du bassin du Tescou**

- Création d'une « Maison de la vallée du Tescou », où pourraient avoir lieu des réunions, des expositions, des événements culturels et artistiques, etc,
- Recrutement d'un animateur pour l'ensemble du bassin versant a également été évoqué
- Généraliser des actions à l'échelle de chaque commune pour favoriser la connaissance mutuelle (habitants, néo-arrivants, agriculteurs...).
- Mise en place d'un référent au niveau communal,
- Ouvrir des espaces d'expression pour les habitants du bassin versant, sous la forme de site internet dédié ou de boîte à idées, en s'appuyant sur ce mode de consultation pour informer sur la démarche de co-construction et de participation au processus ;

### **34. Conforter l'émergence d'une identité partagée en s'appuyant sur l'histoire du territoire, les savoir-faire, les productions et les paysages**

- Rendre le territoire attractif et en faire une vitrine du développement durable, à travers un projet de territoire ambitieux et innovant
- Qualifier un cadre de vie et développer un tourisme qualitatif en cohérence avec le projet de territoire.
- Étudier l'opportunité d'outils de valorisation type label ou marque